

Jean-Luc Aubert, *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, Collection Armand Colin, 7^e édition avec annexe documentaire, Paris, Éditions Dalloz, 1998, 325 pages, ISBN 2-247-03074-2
Thomas A. Cromwell, Danielle Pinard, Hélène Dumont (dir.), Canadian Institute for the Administration of Justice, *Human Rights in the 21st Century: Prospects, Institutions and Processes/Les droits de la personne au 21^{ème} siècle : perspectives et modes de protection*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 338 pages, ISBN 2-89400-099-5
Paule Juneau, *Biotechnologies et développement durable*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 209 pages, ISBN 2-89400-088-X

Johanne Vaillancourt, Charles Nezan and Judith Plourde

Volume 29, Number 4, September 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035651ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035651ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Vaillancourt, J., Nezan, C. & Plourde, J. (1998). Review of [Jean-Luc Aubert, *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, Collection Armand Colin, 7^e édition avec annexe documentaire, Paris, Éditions Dalloz, 1998, 325 pages, ISBN 2-247-03074-2 / Thomas A. Cromwell, Danielle Pinard, Hélène Dumont (dir.), Canadian Institute for the Administration of Justice, *Human Rights in the 21st Century: Prospects, Institutions and Processes/Les droits de la personne au 21^{ème} siècle : perspectives et modes de protection*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 338 pages, ISBN 2-89400-099-5 / Paule Juneau, *Biotechnologies et développement durable*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 209 pages, ISBN 2-89400-088-X]. *Revue générale de droit*, 29(4), 495–499.
<https://doi.org/10.7202/1035651ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-Luc AUBERT, *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, Collection Armand Colin, 7^e édition avec annexe documentaire, Paris, Éditions Dalloz, 1998, 325 pages, ISBN 2-247-03074-2.

Avec son *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, Jean-Luc Aubert tend la main aux étudiants de droit qui souhaitent acquérir une meilleure compréhension de ce qu'est le droit en général mais aussi, le droit dans ses spécialisations.

L'ouvrage intéresse tout d'abord par son contenu qui constitue véritablement une description du phénomène juridique dans son ensemble. Les étudiants entretiennent souvent la mauvaise conception que le droit privé et le droit public forment en eux-mêmes le droit. Dans la première partie de l'ouvrage, J.-L. Aubert tente, avec succès, de déconstruire cette image trop étroite.

Il fait apparaître d'abord les caractères inhérents à la règle de droit, pour opposer ensuite celle-ci aux règles morales et religieuses et les rapprocher ensuite. Le critère de distinction est celui de la coercition.

À ce chapitre, l'idée d'inclure une courte synthèse des théories du fondement du caractère coercitif de la règle de droit nous est apparue brillante et bienvenue. L'étudiant aura ainsi l'opportunité de comparer « les principales opinions [...] développées sur ce thème » qui l'aideront à connaître « la portée de sa science » (p. 18).

Ayant été entretenu sur la notion de droit objectif, on passera en deuxième partie aux notions de droits subjectifs et de personnalité juridique. On part du débat relatif à la notion de droit subjectif — où l'on fait s'opposer tendance maximaliste et tendance relativiste —, pour en arriver directement à une analyse des sujets de droit, à une description desdits droits subjectifs et aux moyens reconnus de les mettre en preuve, car « nul droit n'existe si on ne peut le prouver » dit l'adage.

En troisième partie enfin, le Code civil des Français est sommairement examiné dans ses origines et son contenu. L'auteur met en relief les diverses formes de l'activité juridique civile : le droit des biens, des obligations, etc. Il convient ici de noter que pour les civilistes d'autres pays, mettre en parallèle ces données avec celles de leur propre droit civil, constitue un excellent exercice de droit comparé, grâce aux exemples et articles qui sont mentionnés.

L'annexe documentaire placée à la fin de l'ouvrage constitue sans doute un autre attrait du livre. L'annexe I, plus particulièrement, est d'un grand secours à l'étudiant pour l'aider à organiser son raisonnement juridique. On y montre à ordonner un travail de synthèse, ce que devrait contenir un commentaire d'arrêt et la façon de résoudre un cas pratique... De quoi bien se préparer aux examens.

Les autres annexes se révéleront certainement plus utiles aux aspirants juristes français, puisqu'elles fournissent des exemples de décisions juridictionnelles françaises, les attributions des chambres civiles de la Cour de cassation et différentes autres sources telles : projet de loi, circulaire ministérielle et autres encore.

Dans son ensemble, le livre est bien organisé : chaque notion expliquée est numérotée en paragraphes et le sujet énoncé en caractères gras. Le repérage en est facilité. De même, pour chaque partie et plusieurs chapitres, l'auteur apporte le soin d'une courte présentation du plan et de l'idée générale.

Il s'agit, en somme, d'un livre qu'après avoir lu, on aimera reconsulter soit pour rafraîchir sa mémoire, soit pour revoir certains concepts. Mais ne l'oublions pas, il s'agit bien d'une Introduction au droit français.

**Johanne VAILLANCOURT
Étudiante à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa**

Thomas A. CROMWELL, Danielle PINARD, Hélène DUMONT (dir.), Canadian Institute for the Administration of Justice, *Human Rights in the 21st Century: Prospects, Institutions and Processes/Les droits de la personne au 21^{ème} siècle: perspectives et modes de protection*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 338 pages, ISBN 2-89400-099-5.

The Canadian Institute for the Administration of Justice (CIAJ) is a non-profit organization working towards the improvement of Canada's court system by encouraging reforms and disseminating information through its newsletter and other publications. The CIAJ is also active in promoting and hosting scholarly debates and conferences. In 1996 it hosted its fourth annual National Conference, held in Halifax, Nova Scotia.

Over twenty scholars and jurists were invited to give a series of lectures and debate on the theme of Human Rights in the 21st century. This volume contains the speeches given on that occasion by judges, lawyers and university professors, including Judge Albie Sachs of the Constitutional Court in South Africa, Judge Michèle Rivet of Québec's Human Rights Tribunal and Mr. John C. Tait, Senior advisor to the Privy Council Office in Ottawa.

In an attempt to answer the question "What are the prospects for human rights protection in the twenty-first century?", the lecturers examined six fields of interest: International Human Rights, Judiciary Independence, Freedom of Expression and Equality, Institutions, Judicial Neutrality, and Charter Remedies. The first theme was covered by Judge Sachs and Professor William Schabas as they offered their views on how human rights are perceived on the international scene. In a somewhat philosophical and revealing manner, Judge Sachs examines, in "Human Rights in the Twenty First Century: Real Dichotomies, False Antagonisms", the many opposing views and ideas that persist in the realm of human rights according to South Africa's perspective: majority rights vs. minority rights, technological progress vs. human rights, the right to the same vs. the right to be different, among others. Professor Schabas studies the influence of international hu-

man rights decisions on our courts, including the Supreme Court of Canada, where Chief Justice Dickson has often referred to human rights treaties and conventions in his decisions. Professor Schabas notes that although Canada's higher court sometimes refers to such conventions, these are mostly cursory examinations. As a result, provincial courts are less than willing to use international human rights sources in their judgments.

Two papers form the second theme of the Conference as it focuses on human rights in the context of the Independence of the Judiciary. The first one was written by Mona Rishmawi, Director at the Geneva-based Centre for the Independence of Judges and Lawyers, in which she deals with the impact of the judiciary and the legal profession's independence on human rights around the world. According to Mrs. Rishmawi, threats to judges and lawyers will have a direct impact on our human rights. Some of those threats come from violence directed at the judiciary, problems related to the separation of the legislative, executive and judiciary powers, the budgetary resources allocated to the justice system and even the influence of commercial companies, as giant corporations try to influence the judiciary in certain countries.

This international perspective is well balanced by Allan McChesney's paper, "The Independence of Jurists in Canada and in Other OSCE States". The independence of the Bench and the Bar is a strongly entrenched principle in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and it would not be beyond Canada's role and abilities to strongly encourage similar provisions for other, less democratically-developed countries.

The Conference then moves on to the aspect of human rights under the headline of Freedom of Expression and Equality, a subject which is introduced by the Honourable Mr. Justice Peter Cory. The context of Freedom of Expression was dealt with Sheila Block and Zarah Walpole, in a paper entitled "Application of Charter Values to Defamation Actions" which studies the effect of large awards in libel cases on freedom of expression. Unfortunately, the reader will

not find Professor Jacques Frémont's paper in this book on the dissemination of hate literature and pornographic material through new technological advances, even though it is mentioned at length by Justice Cory.

The context of Equality is then studied by C. Lynn Smith in "Does Section 15 Have a Future?" and in a thought-provoking article, Professor Paul Chartrand examines equality for Aboriginals in "Prospects for Equality for Aboriginal Persons and Nations in Canada: Reflections on the Work of the Royal Commission on Aboriginal Peoples". Professor Kathleen Mahoney concludes this section with "Is There a Backlash to Human Rights?" in which she describes the nature of backlash and its motivations, the historical context, its intended targets and tactics and finally the attempts to link this movement against the legal protection of human rights.

Russel Juriansz, the Honourable Judges Mark MacGuigan, James MacPherson and Michèle Rivet then studied the problem of human rights in the context of the Institutions: human rights tribunals and commissions. Mr. Juriansz remarks, in "The Effectiveness of Human Rights Commissions and the Need for Jurisdictional Focus" that these commissions or boards are often slow and cumbersome, the result, over the years, of their expanding jurisdiction and subject matter, their lack of jurisdictional focus and their failure to use administrative controls to turn away an ever increasing number of complaints. In "Institutions — Human Rights Protectors — Efficacy", Judge MacGuigan examines the differences between courts and tribunals in matters of human rights, and similarly, Judge MacPherson's discourse is entitled "The Interaction of Courts and Human Rights Tribunals". Both agree in their conclusions that despite a few problems associated with procedure and case load, administrative tribunals and commissions exist for a worthy cause: the protection of our social values through the enforcement of human rights. The last paper in this section was written and presented by Judge Michèle Rivet, "L'avenir des tribunaux des droits de la personne". Is the future of human rights tribunals threatened, she asks? No, she answers unequivocally. Despite long procedural delays, as well as questions

over the appearance of impartiality related to the nomination of its members and other structural difficulties, these tribunals bring to our attention the problem of discrimination, whether in trying to define it or in finding solutions to its multiple faces. In addition, their expertise is essential in our fight against discrimination. The English version of her text is not available in this volume.

The next panel studied human rights in the context of Judicial Neutrality. Professor Katherine Swinton, with "Judicial Impartiality and Social Context Education" and the Honourable Judge Donna Hackett, with "Finding and Following 'The Road Less Travelled': Judicial Neutrality and the Protection and Enforcement of Equality Rights in Criminal Trial Courts" contributed their efforts to this subject. Lastly, Charter Remedies were studied in a panel which included John C. Tait with "Charter Remedies and Democracy" and Andrew Sims with "Issues of Human Rights and Charter Remedies". The Conference was wrapped-up by the Honourable Mr. Justice Michel Bastarache, now with the Supreme Court of Canada. In a short speech given in both English and French, he summarizes the more interesting highlights of the Conference, including some comments on the speeches given by Judge Hackett, professor Schabas and Mr. Tait.

Human Rights in the 21st Century: Prospects, Institutions and Processes assembles the ideas and opinions of scholars and jurists from various international backgrounds and experiences, thus making this work a valuable contribution to the debate on human rights. The papers are all interesting, some controversial and others open to debate.

The volume is not flawless regardless of the quality of the discourses. There are too many typographical errors dispersed throughout the book, the missing text from Professor Jacques Frémont's speech is a disappointment and Justice Bastarache also mentions a text by another participant which seems to have been omitted from this edition. The organization of the book is also confusing: the chapters are divided according to the subjects discussed by the panelists, and no clear distinction exists between them except for a short introduction by a guest speaker.

Nevertheless, these slight imperfections do not diminish in any way the quality of the presentations. This volume will make an excellent addition to any library and will certainly please anyone interested in the field of Human Rights Law.

Charles NEZAN
Étudiant à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Paule JUNEAU, *Biotechnologies et développement durable*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1997, 209 pages, ISBN 2-89400-088-X.

Depuis quelques années le sujet des biotechnologies en est un des plus actuels. Nous en parlons tous, mais qu'en savons-nous vraiment? Nous avons tous entendu parler de clonage et de thérapie génétique, mais quelles sont les répercussions de cette technologie sur la société? M^e Paule Juneau tente au moyen de cet ouvrage, de répondre aux questions qui sont ou devraient être sur toutes nos lèvres.

L'auteure débute en nous situant dans le domaine des biotechnologies. Nous apprenons que celles-ci ne consistent pas seulement en projets de clonage comme celui de Dolly mais d'un vaste domaine qui est présent dans notre vie de tous les jours. Le premier domaine des biotechnologies qui nous vient en tête est, bien sûr, l'ADN. L'avancement de la science nous permet maintenant de modifier la recette de la vie. Toutefois, avec l'aide des exemples de l'auteure, il nous est possible de constater que les biotechnologies sont utilisées depuis le début de l'humanité. L'Homme modifie son environnement par le biais de l'élevage sélectif d'animaux et de plantes. La différence entre ces biotechnologies et les nouvelles méthodes est que de nos jours, les changements technologiques se font à un rythme tel que la société n'a pas le temps de suivre et de s'adapter.

Le premier volet de l'ouvrage nous sensibilise aux difficultés d'adaptation de notre société. Le manque de régulation du domaine est un problème grandissant. M^e Juneau nous fait remarquer qu'avec l'augmentation de la complexité des métho-

des de biotechnologie, nous assistons à une augmentation des effets de celles-ci sur notre environnement et nos vies. La principale crainte réside en la question des effets à long terme de la technologie. La science sillonne un chemin qui n'a jamais été entrepris auparavant, l'effet de ces modifications est inconnu dans plusieurs cas. Sans le savoir nous sommes peut-être en train d'infliger des dommages irréparables à notre environnement. Le problème des moules zébrées, ainsi que la possibilité de clonage humain dans un avenir rapproché sont des exemples donnés par l'auteure. Cette analyse nous mène à un survol de la compétence constitutionnelle des biotechnologies. Les Pères de la Fédération étaient dans l'impossibilité d'envisager l'avènement d'une telle compétence. À l'aide de l'analyse des compétences fédérales et provinciales, l'auteure nous démontre les nombreuses lacunes de nos lois provinciales et fédérales dans ce domaine et des répercussions que celles-ci ont sur nos vies. Suite à ce survol, nous venons à la triste conclusion qu'il n'existe aucune loi principale qui réglemente le secteur. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont dû faire preuve d'une certaine imagination dans l'utilisation des lois préexistantes dans d'autres domaines, telles la *Loi sur les engrais*, la *Loi sur la protection des végétaux*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et leurs règlements, pour ne donner que quelques exemples de l'utilisation de lois diverses afin de contrôler les biotechnologies.

La deuxième section du premier volet consiste en l'analyse de l'avant-projet de règlement sur les biotechnologies de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. M^e Juneau nous sensibilise aux initiatives de réglementation du domaine. Nous sommes confrontés à la problématique de la gestion des risques. L'auteure nous explique que le gouvernement, par ce projet de règlement, veut d'une part, protéger l'environnement et d'autre part, désire conserver l'industrie des biotechnologies, car elles sont lucratives. La question des valeurs de notre société est mise sur la table. M^e Juneau entreprend donc un débat.

Ce débat est repris dans le deuxième volet de l'ouvrage. Dans sa ré-

flexion l'auteure tente de trouver des solutions afin de pallier ce dilemme. Elle allègue que tout développement durable dans le domaine de la réglementation des biotechnologies doit provenir de choix sociaux. Nous devons tous déterminer les valeurs qui nous sont importantes. Sommes-nous en accord avec les nouvelles technologies et les avantages financiers et matériels que ceux-ci apportent ou les effets secondaires sont-ils trop importants pour en justifier l'utilisation? M^e Juneau en vient à la conclusion qu'il y a trop d'enjeux pour laisser aux politiciens et aux groupes de pression le pouvoir de choisir pour nous tous. Elle favorise une consultation démocratique de la population sur les solutions à prendre concernant la réglementation de la technologie. La technocratie comme elle la surnomme, ou l'intégration d'une participation du public sont les deux solutions qu'elle propose.

Toutefois, ces solutions doivent nécessairement s'insérer dans une gestion internationale du problème. Cette dernière analyse est présentée dans la deuxième section du deuxième volet de l'ouvrage. M^e Juneau nous fait remarquer le dernier mais principal volet de cette problématique. Même avec toutes les meilleures intentions des gouvernements canadiens, l'application d'une réglementation dépend de l'uniformité des politiques et d'une volonté internationale

commune. Le problème des autres devient notre problème. Les désastres biotechnologiques ne s'arrêteront pas aux frontières. Un exemple est l'incident de l'invasion des abeilles africaines en Amérique du Nord. Le manque de réglementation des autorités mexicaines dans le domaine en est la cause. L'auteure en vient à la conclusion que l'utilisation adéquate des biotechnologies réside dans une action multilatérale des autorités concernées dans l'élaboration d'une politique de développement durable.

Avec la vitesse à laquelle les découvertes dans le domaine des biotechnologies surviennent, l'ouvrage de M^e Juneau lance le débat sur la nécessité de réglementation. Le droit dans ce domaine n'en est qu'à ses premiers questionnements. L'intérêt pour celui-ci ne peut aller qu'en augmentant. C'est pourquoi cet ouvrage touche une corde avec le lecteur. L'intérêt que nous avons en tant que juriste, mais aussi en tant que personne, pour les biotechnologies, exige que nous nous renseignions sur le sujet. La lecture de cet ouvrage est donc fortement suggérée à quiconque cherche réponses à ses interrogations dans ce domaine.

Judith PLOURDE
Étudiante à la Faculté
de droit de l'Université
d'Ottawa